



GROUPE CREDIT MUTUEL D'ANJOU
COMPTES CONSOLIDÉS

LES DIRIGEANTS

FÉDÉRATION	CAISSE FÉDÉRALE	LA DIRECTION GÉNÉRALE
<p>Président Bernard Flouriot</p> <p>Vice-président Jean-Louis Bazille</p> <p>Administrateurs Marie-Hélène Bazin Yves Champagne Hubert Chauvin Gérard Gault Jean-Claude Gascoin Montaine Huteau David Jamonneau Christine Leenders Christophe Leroux Daniel Loizeau Jean-Pierre Ludeau Jean-Pierre Menanteau Yvan Séjourné</p>	<p>Président Bernard Flouriot</p> <p>Vice-président Jean-Louis Bazille</p> <p>Administrateurs Marie-Hélène Bazin Yves Champagne Hubert Chauvin Gérard Gault Jean-Claude Gascoin Montaine Huteau David Jamonneau Christine Leenders Christophe Leroux Daniel Loizeau Jean-Pierre Ludeau Jean-Pierre Menanteau Yvan Séjourné</p>	<p>Directeur général Isabelle Pitto</p> <p>COMITÉ DE DIRECTION</p> <p>Directeur général adjoint Directeur des réseaux Claude Bazireau</p> <p>Directeur du contrôle permanent Thierry Helleux</p> <p>Directeur du développement Serge Luda</p> <p>Directeur des ressources humaines Jacques Pinier</p> <p>Directeur financier Hervé Malet</p> <p>Directeur de l'exploitation Pascal Auvray</p> 

SOMMAIRE

	Pages
BILAN-ACTIF	6
BILAN-PASSIF	7
COMPTE DE RESULTAT	8
ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRE	9
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	9
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE	10
Note 1 : INFORMATIONS GENERALES	13
Note 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION	13
2.1. Détermination du périmètre	13
Entité consolidante	13
Principe d'inclusion dans le périmètre	13
Variations du périmètre	14
2.2. Composition du périmètre	14
Note 3 : PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION	15
3.1. Méthodes de consolidation	15
Intégration globale	15
Intégration proportionnelle	15
Mise en équivalence	16
3.2. Date de clôture	16
3.3. Elimination des opérations réciproques	16
3.4. Conversion des comptes en devises étrangères	16
3.5. Ecarts d'acquisition	16
Note 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	16
4.1. Prêts et créances	17
4.2. Dépréciation sur prêts et créances et provisions sur engagement de financement et de garantie	18
Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances	18
Dépréciation collective sur les prêts et créances	18
4.3. Opération de location financement preneur	19
4.4. Titres	19
Détermination de la juste valeur des instruments financiers	19
Classification des titres	20
Comptabilité de couverture	24
4.5. Dettes représentées par un titre	24
4.6. Distinction dettes et capitaux propres	25
4.7. Provisions	25
4.8. Dettes envers la clientèle et envers les établissements de crédit	25
Contrats d'épargne réglementée	25
4.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	26

4.10. Avantages au personnel	26
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	26
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	26
Avantages à long terme	27
Indemnités de fin de contrat de travail	27
Indemnités de fin de carrière	27
Avantages à court terme	27
4.11. Immobilisations	27
4.12. Commissions	29
4.13. Impôts sur les résultats	29
Impôts différés	30
Intégration fiscale	30
4.14. Intérêts de certains prêts pris en charge par l'Etat	30
4.15. Garanties financières et engagements de financement	30
4.16. Opérations en devises	31
Actifs ou passifs financiers monétaires	31
Actifs ou passifs financiers non monétaires	31
4.17. Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers	31
4.18. Changement d'estimation comptable	32
Note 5 : INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)	32
Information sectorielle par métier (1 ^{er} niveau)	33
Information sectorielle par zone géographique (2 nd niveau)	33
Note 6 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	33
Note 7 : AUTRES INFORMATIONS	33
Rémunération non encore distribuée	33
Note 8 : NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE	34
Note 9 : CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	35
Note 10 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	36
Note 11 : COUVERTURE	37
Note 12 : ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	38
Note 13 : CLIENTELE	38
Note 14 : ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	39
Note 15 : CADRAGE DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	39
Note 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS - RECLASSEMENTS	39
Note 17 : IMPOTS	40
Note 18 : COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS	41
Note 19 : PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	41
Note 20 : IMMEUBLES DE PLACEMENT	42
Note 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	42
Note 22 : ECART D'ACQUISITION	42
Note 23 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	42

Note 24 : PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	43
Note 25 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS	43
Note 26 : DETTES SUBORDONNEES	44
Note 27 : RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES	44
Note 28 : ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	45
Note 29 : INTERETS ET PRODUITS/CHARGES ASSIMILEES	45
Note 30 : COMMISSIONS	45
Note 31 : GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	46
Note 32 : GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	46
Note 33 : PRODUITS/CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	46
Note 34 : FRAIS GENERAUX	47
Note 35 : COUT DU RISQUE	48
Note 36 : GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	48
Note 37 : VARIATIONS DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION	48
Note 38 : IMPOTS SUR LES BENEFICES	48
Note 39 : RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	49
Note 40 : IMPOT RELATIF A CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	49
Note 41 : INFORMATION SECTORIELLE	49
Note 42 : JUSTE VALEUR	50
Note 43 : INFORMATIONS DIVERSES	51
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	52





Crédit Mutuel d'Anjou

Bilan consolidé publiable au 31/12/2010

Bilan actif - IFRS

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, Banques centrales, CCP	54 495	49 521
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 069	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	210 423	180 454
Prêts et créances sur les établissements de crédits	991 152	898 803
Prêts et créances sur la clientèle	3 007 905	2 797 524
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Actifs d'impôts courants	18 360	17 638
Actifs d'impôts différés	13 410	11 728
Compte de régularisation et actifs divers	52 593	71 213
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Immeubles de placement	148	154
Immobilisations corporelles	24 116	27 362
Immobilisations incorporelles	1 099	1 218
Ecart d'acquisition	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	4 374 770	4 055 615



Bilan passif - IFRS

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Banques centrales, CCP	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 253	8 370
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	770 480	670 660
Dettes envers la clientèle	2 474 856	2 338 370
Dettes représentées par un titre	648 207	624 138
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0
Passifs d'impôts courants	3 277	5 707
Passifs d'impôts différés	2 519	1 979
Compte de régularisation et passifs divers	50 640	45 749
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Provisions pour risques et charges	3 796	3 986
Dettes subordonnées	0	0
Capitaux propres totaux	409 742	356 656
<i>Capitaux propres part du Groupe</i>	409 742	356 656
<i>Capital et réserves liées</i>	122 819	117 102
<i>Réserves consolidées</i>	123 338	116 039
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	143 855	113 085
<i>Résultat de l'exercice</i>	19 730	10 430
Intérêts minoritaires	0	0
TOTAL DU PASSIF	4 374 770	4 055 615



Crédit Mutuel d'Anjou

Compte de Résultat consolidé publiable au 31/12/2010

Compte de Résultat - IFRS

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	140 959	146 807
Intérêts et charges assimilées	-78 650	-93 936
Commissions (produits)	44 463	40 312
Commissions (charges)	-9 724	-6 360
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-3 823	-890
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7 187	3 326
Produits des autres activités	511	814
Charges des autres activités	-2 043	-801
Produit net bancaire IFRS	98 880	89 272
Charges générales d'exploitation	-61 616	-62 750
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	-4 165	-4 677
Résultat brut d'exploitation IFRS	33 099	21 845
Coût du risque	-5 312	-8 659
Résultat d'exploitation IFRS	27 787	13 186
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	-189	287
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
Résultat avant impôt IFRS	27 598	13 473
Impôts sur les bénéfices	-7 868	-3 043
Résultat net	19 730	10 430
Intérêts minoritaires	0	0
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	19 730	10 430

Etat du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

En milliers d'Euro	2010.12	2009.12	Variations en montants
Résultat net	19 730	10 430	9 300
Ecart de conversion	0	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	30 770	934	29 836
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	30 770	934	29 836
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	50 500	11 364	39 136
<i>Dont part du Groupe</i>	50 500	11 364	39 136
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	0	0	0
Impôts différés liés à la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-538	-16	-522

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en Milliers d'€	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)			Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	liés aux écarts de conversion	liés à la réévaluation hors instruments financiers	Variations de valeur des instruments financiers				
							Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente				
Capitaux propres au 1er janvier 2009	100 402	4 789	- 2 223	116 033			112 151		3 858	335 010	335 010
Augmentation de capital	14 434									14 434	
Elimination des titres auto-détenus			- 300							- 300	
Emission d'actions de préférence										-	
Composante capitaux propres des instruments hybrides										-	
Transactions dont le montant est fondé sur des actions										-	
Affectation du résultat 2008				3 858					- 3 858	-	
Distribution 2009 au titre du résultat 2008				- 2 903						- 2 903	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	14 434	-	- 300	955			-		- 3 858	11 231	11 231
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								934		934	
Résultat 2009									10 430	10 430	
Sous-total	-	-	-	-	-	-	934	-	10 430	11 364	11 364
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires										-	
Changement de méthodes comptables				- 954						- 954	
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence										-	
Variation des taux de conversion										-	
Autres variations				5						5	
Capitaux propres au 31 décembre 2009	114 836	4 789	- 2 523	116 039			113 085		10 430	356 656	356 656
Capitaux propres au 1er janvier 2010	114 836	4 789	- 2 523	116 039			113 085		10 430	356 656	356 656
Augmentation de capital	5 717									5 717	
Elimination des titres auto-détenus			-							-	
Emission d'actions de préférence										-	
Composante capitaux propres des instruments hybrides										-	
Transactions dont le montant est fondé sur des actions										-	
Affectation du résultat 2009				10 430					- 10 430	-	
Distribution 2010 au titre du résultat 2009				- 3 147						- 3 147	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	5 717	-	-	7 283			-		- 10 430	2 570	2 570
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								30 770		30 770	
Résultat 2010									19 730	19 730	
Sous-total	-	-	-	-	-	-	30 770	-	19 730	50 500	50 500
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires										-	
Changement de méthodes comptables				-						-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence										-	
Variation des taux de conversion										-	
Autres variations				16						16	
Capitaux propres au 31 décembre 2010	120 553	4 789	- 2 523	123 338			143 855		19 730	409 742	409 742

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE		
En milliers d'Euro	CMA 31.12.2010	CMA 31.12.2009
Résultat net	19 730	10 430
Impôt	7 868	3 043
Résultat avant impôts	27 598	13 473
=+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4 186	4 689
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-18	
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	513	3 712
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-3 766	-757
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	21 451	12 683
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	22 366	20 327
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	104 184	-48 663
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	-80 401	-38 793
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	24 044	-6 954
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	13 784	-43 172
- Impôts versés	-12 931	-6 579
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	48 680	-144 161
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	98 644	-110 361
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	5 295	-7 398
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	0	-9
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-992	-1 519
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	4 303	-8 926
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	2 570	11 231
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	2 570	11 231
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		8
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	105 517	-108 056
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	98 644	-110 361
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	4 303	-8 926
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	2 570	11 231
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	195 550	303 606
Caisse, banques centrales (actif et passif)	49 521	44 453
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	146 029	259 153
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	301 067	195 550
Caisse, banques centrales (actif et passif)	54 495	49 521
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	246 572	146 029
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	105 517	-108 056

(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	9 032	42 029
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	95 152	-90 692
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-217 014	-46 403
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	136 613	7 610
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	14	2 814
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat		-2 812
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*		27
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*		
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture		
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	24 030	-6 983
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux dividendes reçus		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente		
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	-2 368	-8 863
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	7 663	1 465
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus		
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement		-6
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement		-3
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-7 440	-2 163
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6 448	644
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	5 717	14 134
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital		
- Décaissements liés aux dividendes payés	-3 147	-2 903
- Décaissements liés aux autres rémunérations		
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus		

* y compris les réévaluations liées aux acquisitions/cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 2010 GROUPE CRÉDIT MUTUEL D'ANJOU

Le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards). Cependant, dans le souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Crédit Mutuel d'Anjou a décidé d'établir ses premiers comptes consolidés annuels en normes IFRS au 31 décembre 2006.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2009-R-04 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne, et en particulier, les normes applicables pour la première fois en 2010 (notamment IFRS 3R et IAS 27R).

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du Groupe.

Faits marquants de l'exercice :

- Une augmentation de nos participations au capital de :
 - la Caisse Centrale du Crédit Mutuel pour 66 milliers d'euros,
 - Groupe des Assurances du Crédit Mutuel pour 2.297 milliers d'euros
- Des cessions de participations sur les sociétés suivantes :
 - BAIL ENTREPRISES pour 521 milliers d'euros (dont 145 milliers d'euros de plus-value)
 - SODELEM pour 2.897 milliers d'euros (dont 1.449 milliers d'euros de plus-value)
 - SYNERGIE FINANCE pour 3.209 milliers d'euros (dont 1.369 milliers d'euros de plus-value)
 - SCI FULTON pour 1.026 milliers d'euros (dont 990 milliers d'euros de plus-value)
- Le contrôle fiscal de la Caisse Fédérale débuté en 2009 s'est achevé en 2010. La notification fait état d'un redressement sur les provisions sur crédits pour un montant de 226 k€ et d'un rehaussement de la base de calcul de la cotisation minimale de taxe professionnelle qui se solde par un montant de droits et intérêts de retard à verser de 12 k€.
Le contrôle était doublé d'un contrôle informatisé sur l'épargne réglementée qui a mis à jour des anomalies concernant principalement des versements initiaux sur PEP et la licéité de certains LEP. La pénalité globale sur ce contrôle s'élève à 272 k€.
- Décision d'adhérer au GIE CREDIT MUTUEL-CIC SERVICES (CCS). Seule l'activité « TITRES » a migré au 1^{er} décembre 2010. Les transferts des autres activités de back-office couvertes par CCS interviendront progressivement au cours de l'exercice 2011.

Note 1 :

INFORMATIONS GENERALES

Le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou est constitué :

- du réseau des Caisses Locales du Crédit Mutuel d'Anjou ;
- de la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou ;
- de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou (Organisme Financier du Groupe) ;
- de filiales et de GIE de moyens.

Le siège social est domicilié au 1 place Molière à ANGERS (49100).

Objet social résumé du Groupe :

Opérations de banque, opérations connexes et autres ; opérations visées par la Loi du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Son activité est la banque de détail (dépôts/crédits) auprès d'une clientèle de particuliers, d'entreprises, d'associations et de collectivités locales.

Objet du registre du commerce et numéro d'inscription dans ce registre :

ANGERS 072 202 419.

Forme juridique : Société Coopérative de Crédit à Capital Variable.

Législation applicable : Loi du 17 septembre 1947 portant statut de la coopération et dispositions du Code Monétaire et Financier.

Note 2 :

Périmètre de consolidation

2.1 Détermination du périmètre

Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou (CFCMA) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

Principe d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une filiale dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, soit le pouvoir de diriger les politiques financière et



opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Des sociétés contrôlées par le Groupe, mais n'exerçant pas d'activité bancaire, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la faiblesse de leur signification comparativement à l'ensemble des comptes consolidés et de l'intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle.

Les sociétés sont exclues du périmètre lorsqu'elles satisfont deux des trois critères suivants :

- résultat de la filiale en valeur absolue \leq 1 % du résultat consolidé N-1 ;
- total du bilan \leq 1% du total de bilan consolidé N-1 ;
- chiffre d'affaires \leq 5% du produit net bancaire N-1.

Ainsi, pour 2010, n'est pas consolidée :

En milliers d'euros	Résultat net	Total bilan	Chiffre d'affaires
SNC THIERS IMMOBILIER	-2	27	0

Variations du périmètre

Au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation n'a pas évolué par rapport au 31 décembre 2009.

2.2 Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou au 31/12/2010 est le suivant :

	de contrôle	d'intérêts	résultat consolidé (en k€)	MEE/IP/IG
Autres entreprises à caractère financier				
SCI PLANTAGENETS	100	100	-44	IG
GIE GIEMAT	100	100	0	IG
GIE CMA	100	100	0	IG
SARL ATLANCOURTAGE	100	100	80	IG
SARL MULTIFINANCIERE	100	100	3	IG
SNC CMAI	100	100	-49	IG
TOTAL			-10	

Note 3 :

Principes et méthodes de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Filiales consolidées par intégration globale :

- la Société Civile Immobilière PLANTAGENETS, filiale de la Caisse Fédérale et de la Fédération, dont l'activité est l'acquisition et la construction de locaux pour le compte des entités du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou ;
- le Groupement d'Intérêt Economique GIEMAT dont l'activité est l'acquisition de matériels (mobilier, matériels divers, sécurité...) pour le compte des entités du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou ;
- le Groupement d'Intérêt Economique GIECMA, organisme répartiteur des charges générales d'exploitation entre les différentes entités du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou ;
- la SARU ATLANCOURTAGE qui a une activité de courtage en produits d'assurance ;
- la SA MULTIFINANCIERE dont l'activité est la négociation et le placement de tous biens mobiliers et immobiliers ;
- la SNC CMAI (CREDIT MUTUEL ANJOU IMMOBILIER) qui a une activité d'intermédiation entre la clientèle d'investisseurs immobiliers et des promoteurs immobiliers.

Intégration proportionnelle

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Filiale consolidée par intégration proportionnelle :

Il n'y a pas, dans le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou, de filiale consolidée par intégration proportionnelle.

Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous influence notable.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Filiale consolidée par mise en équivalence :

Il n'y a pas, dans le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou, de filiale consolidée par mise en équivalence.

3.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

3.3 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

3.4 Conversion des comptes en devises étrangères

Le Groupe ne détient pas de filiale étrangère.

3.5 Écarts d'acquisition

Il n'y a pas d'écart d'acquisition au 31/12/2010.



Note 4 :

Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou sont établis conformément à l'ensemble des normes IFRS et des interprétations IFRIC adoptées par l'Union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2010.

Le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou applique depuis l'exercice 2006 la norme IFRS 7 relative à l'information sur les instruments financiers.

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

- l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le Groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;
- la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages du personnel n'a pas été appliquée par le Groupe ;
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation.
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le Groupe.
- Le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou n'a pas utilisé l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

4.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé.

Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt, sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

4.2 Dépréciation des prêts et créances et provision sur engagement de financement et de garantie

Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt (ou d'un groupe de prêts) susceptible de générer une perte.

De même, lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Les règles de contagion sont appliquées.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie (cf. §4.7).

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

• Douteux

Est considérée comme un encours douteux toute créance, même assortie de garantie, qui présente un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel.

C'est le cas notamment lorsque la créance se trouve en situation irrégulière de plus de 90 jours, 180 jours pour l'immobilier et 270 jours pour les Collectivités Locales.

• Douteux compromis

Le transfert en "douteux compromis" est réalisé manuellement lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, et automatiquement en cas de décision de justice. Le dossier est alors suivi individuellement par un rédacteur spécialisé des services centraux ; le provisionnement est calculé au cas par cas.

Dépréciation collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuille homogène. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des

pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

4.3 Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

4.4 Titres

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

- **Instruments négociés sur un marché actif**

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- **Instruments négociés sur un marché non actif**

Lorsqu'un marché est illiquide, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait (crédit, liquidité).

Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

- **Hiérarchie de juste valeur**

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix)
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables).

Classification des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

- **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Critères de classement et règles de transfert

Le classement de titres dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « *Actifs financiers disponibles à la vente* » ou « *Actifs financiers détenus jusqu'à échéance* » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « *Prêts et créances* » sont conditionnés à l'intention et la capacité du groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des « prêts et créances » (pas de cotation sur un marché actif).

Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

b) Instruments en juste valeur sur option

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenus fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

• **Actifs et passifs financiers disponibles à la vente**

Critères de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances » : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.



Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Le groupe Crédit Mutuel d'Anjou n'a procédé à aucun reclassement de titres en 2010.

Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe Crédit Mutuel considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation, à l'exception des cas où l'appréciation de la juste valeur faite par le Groupe ne reflète pas une perte probable de tout ou partie du montant investi. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents ou différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Critères de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

- **Prêts et créances**

Critères de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la partie 4.1 « Prêts et Créances ».

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

En 2010, aucun actif n'est classé dans cette catégorie pour notre Groupe.

Comptabilité de couverture

En 2010, le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou n'utilise aucun instrument qualifié de couverture en norme IFRS.

4.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunts obligataires...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à l'origine, à leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction, sauf lorsqu'il s'agit d'emprunts à court terme pour lesquels les coûts de transaction ne sont pas significatifs, auquel cas ceux-ci sont intégralement constatés en charge dès la première année. Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.6 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou sont comptabilisées en capitaux propres.

4.7 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. §4.10);
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. §4.8).



4.8 Dettes envers la clientèle et envers les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit. Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

4.10 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Charges de personnel ».

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaire dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Au Crédit Mutuel d'Anjou, il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Au Crédit Mutuel d'Anjou, il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants.

Au Crédit Mutuel d'Anjou, il n'existe pas d'avantages à long terme.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Au Crédit Mutuel d'Anjou, il n'existe pas d'indemnités de fin de contrat de travail.

Indemnités de fin de carrière

Depuis le 1er janvier 1987, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou - structure employeur principal du Groupe - a souscrit une assurance "indemnités fin de carrière" gérée par un organisme indépendant du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou. De ce fait, la prime versée est intégralement passée en charges.

Au 31 décembre 2010 les actifs du fonds sont suffisants pour faire face aux engagements de retraite.

Avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

4.11 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou de production administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- | | |
|--|---|
| - Terrain aménagements réseaux | : 10-25 ans |
| - Constructions – gros œuvre structure concerné) | : 10-25 ans (en fonction du type d'immeuble concerné) |
| - Constructions – équipements | : 10-20 ans |
| - Agencements et installations | : 5-10 ans |
| - Mobilier et matériel de bureau | : 5-10 ans |
| - Matériel de sécurité | : 3-10 ans |
| - Matériel roulant | : 3- 5 ans |
| - Matériel informatique | : 1- 5 ans |



Immobilisations incorporelles :

- | | |
|--|-----------|
| - Logiciels acquis ou créés en interne | : 1-3 ans |
|--|-----------|

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Compte tenu de la faiblesse du poste « Immeubles de placement », il n'est pas fait de test de juste valeur.

4.12 Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. §4.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

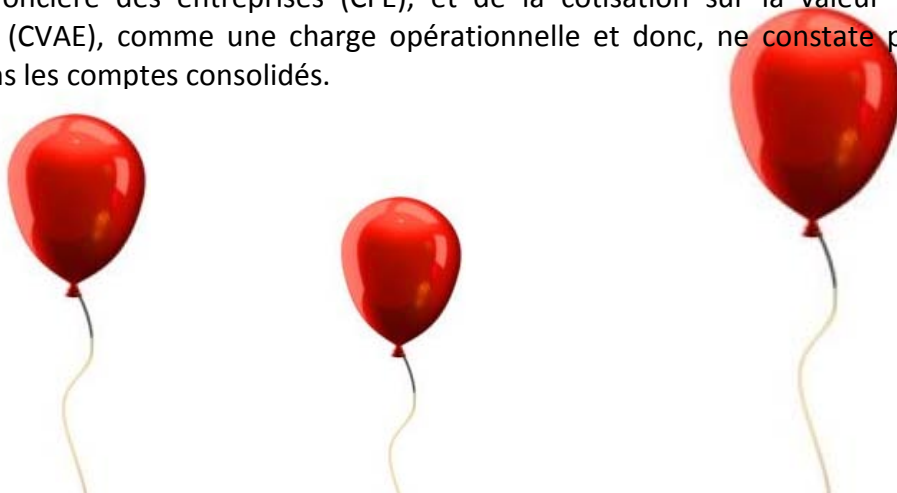
Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

4.13 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.



Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Il n'y a pas de compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs.

Intégration fiscale

Il n'existe pas de convention d'intégration fiscale entre la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou (CFCMA) et d'autres sociétés ne faisant pas partie du périmètre consolidé du Crédit Mutuel d'Anjou.

Nota : une autre société, non consolidée, a une influence fiscale sur la CFCMA :

- la SNC Thiers Immobilier, propriétaire d'immeubles loués destinés à la revente.

4.14 Intérêts de certains prêts pris en charge par l'État

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

4.15 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en

raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière - à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat - entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

4.16 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

4.17 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;



- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif (la distinction entre marché actif / marché non actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement). Cf. *point 4.4 « Titres »* ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciations durables ;
- dépréciations sur créances ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels ;
- impôts différés actifs.

Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe.

4.18 Changement d'estimation comptable

Conformément à IAS 39, les dépréciations sur les créances couvrent les pertes provisionnelles actualisées au taux d'intérêt d'origine du crédit. Ces dernières sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux provisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. En 2010, les lois de recouvrement nationales utilisées ont été mises à jour, notamment pour bénéficier d'une meilleure profondeur d'historique. Comptablement, cet ajustement a été traité comme un changement d'estimation et comptabilisé en résultat. Son impact est de 2.041 milliers d'euros.



Note 5 : Information sectorielle (IFRS 8)

En matière d'information sectorielle, le Groupe communique sur deux niveaux, conformément à la segmentation du reporting interne. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

Information sectorielle par métier (1er niveau)

L'information sectorielle du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou ne porte que sur une branche d'activité qui est la banque de détail.

Le secteur « banque de détail » regroupe le réseau des caisses de Crédit Mutuel, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau (TPE, PME-PMI, entreprises (autres que les grandes entreprises), crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, immobiliers, autres).

Information sectorielle par zone géographique (2nd niveau)

Compte tenu de l'implantation des caisses locales de notre établissement, il n'existe qu'une seule zone géographique pour le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou qui est la France.

Note 6 : Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel d'Anjou sont les sociétés consolidées. Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présente dans la note 2. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

Note 7 : Autres informations

Rémunération non encore distribuée

Le montant de la rémunération des parts B proposé lors de la prochaine Assemblée Générale s'élève à 3.002.866,37 €.

Ces revenus sont assimilables aux dividendes des actions françaises et sont traités fiscalement comme tels.



Note 8 :
Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS 24 R	Informations relatives aux parties liées	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	Non significative
IAS32	Instruments financiers - présentation	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	L'amendement porte sur le classement des émissions de droits Non concerné
Amendement à IFRIC 14	Paiements anticipés des exigences de financement minimal	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	Non concerné
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers à l'aide d'instruments de capitaux propres	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	Non concerné



Les notes 9 à 42 sont présentées en milliers d'euros

NOTE 9 - Caisse, Banques centrales

9.a - Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	39 359	33 738
<i>dont réserves obligatoires</i>	39 359	33 738
Caisse	15 136	15 783
Total	54 495	49 521
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	716 053	723 265
Autres comptes ordinaires	11	45
Prêts	5 901	6 831
Autres créances	258 036	153 745
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Pensions	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	11 151	14 917
Dépréciations	0	0
Total	991 152	898 803

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

9.b - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2010	31.12.2009
Banques centrales		
Banques centrales	0	0
CCP	0	0
Total	0	0
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	1 021	52
Emprunts	6 496	2 727
Autres dettes	751 561	656 543
Pensions	0	0
Dettes rattachées	11 402	11 338
Total	770 480	670 660

NOTE 10 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

10.a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010			31.12.2009		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
. Titres	0	0	0	0	0	0
- Effets publics	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
. Cotés	0	0	0	0	0	0
. Non cotés	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
. Cotés	0	0	0	0	0	0
. Non cotés	0	0	0	0	0	0
. Instruments dérivés de transaction	1 069	0	1 069	0	0	0
. Autres actifs financiers		0	0		0	0
dont pensions		0	0		0	0
TOTAL	1 069	0	1 069	0	0	0

10.b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010	31.12.2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 253	8 370
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	11 253	8 370

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2010	31.12.2009
. Vente à découvert de titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Dettes représentatives des titres donnés en pension		
. Instruments dérivés de transaction	11 253	8 370
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	11 253	8 370

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
. Titres émis	0	0	0	0	0	0
. Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
. Dettes interbancaires	0	0	0	0	0	0
. Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

10.c - Hiérarchie de la Juste Valeur

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transferts* N1 => N2	Transferts* N2 => N1
Actifs financiers						
Disponibles à la vente	0	210 424	0	210 423	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	0	8	0	8	0	0
- Participations et ATDLT - DALV	0	1 814	0	1 814	0	0
- Parts entreprises liées - DALV	0	208 601	0	208 601	0	0
Transaction / JVO	0	1 069	0	1 069	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	1 069	0	1 069	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Total	0	211 492	0	211 492	0	0
Passifs financiers						
Transaction / JVO	0	11 253	0	11 253	0	0
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	11 253	0	11 253	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Total	0	11 253	0	11 253	0	0

* Seuls les transferts significatifs sont renseignés, c'est-à-dire les transferts dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne "Total" pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

NOTE 11 - Couverture

11.a - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	0	0	0	0
. Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

11.b - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur	Juste valeur	Variation de juste valeur
	31.12.2010	31.12.2009	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	0	0	0 NS
. de passifs financiers	0	0	0 NS

NOTE 12 - Actifs financiers disponibles à la vente

12.a - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2010	31.12.2009
. Effets publics	0	0
. Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Cotés	0	0
- Non cotés	0	0
. Actions et autres titres à revenu variable	8	8
- Cotés	8	8
- Non cotés	0	0
. Titres immobilisés	210 409	180 440
- Titres de participations	999	1 098
- Autres titres détenus à long terme	809	809
- Parts dans les entreprises liées	208 601	178 533
- Titres prêtés	0	0
- Avances CC SCI douteuses	0	0
. Créances rattachées	6	6
TOTAL (1)	210 423	180 454
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	143 855	113 085
Dont actifs dépréciés	0	0
Dont obligations dépréciées	0	0
Dont dépréciation	-106	-106
Dont titres de participation cotés.	0	0

NOTE 13 - Clientèle

13.a - Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2010	31.12.2009
Créances saines	2 969 565	2 763 412
. Créances commerciales	7 608	7 161
. Autres concours à la clientèle	2 953 003	2 746 194
- crédits à l'habitat	1 865 306	1 675 944
- autres concours et créances diverses dont pensions	1 087 697	1 070 250
. Créances rattachées	8 954	10 057
. Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	90 180	85 841
Créances brutes	3 059 745	2 849 253
Provisions individuelles	-48 143	-47 698
Provisions collectives	-3 697	-4 031
SOUS TOTAL I (1)	3 007 905	2 797 524
Location financement (investissement net)	0	0
. Mobilier	0	0
. Immobilier	0	0
. Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Dépréciations	0	0
SOUS TOTAL II	0	0
TOTAL	3 007 905	2 797 524
dont prêts participatifs	0	0
dont prêts subordonnés	0	0

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2010
Valeur brute comptable	0	0	0	0	0
Dépréciations des loyers non recouvrables	0	0	0	0	0
Valeur nette comptable	0	0	0	0	0

13.b - Dettes envers la clientèle

	31.12.2010	31.12.2009
. Comptes d'épargne à régime spécial	1 774 749	1 736 412
- à vue	1 268 893	1 247 069
- à terme	505 856	489 343
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	3 134	3 762
Sous-total	1 777 883	1 740 174
. Comptes à vue	545 114	498 199
. Comptes et emprunts à terme	146 380	95 019
. Pensions	0	0
. Dettes rattachées	5 479	4 978
. Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	696 973	598 196
TOTAL	2 474 856	2 338 370

NOTE 14 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2010	31.12.2009
. Titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
. Conversion	0	0
. Créances rattachées	0	0
TOTAL BRUT	0	0
dont actifs dépréciés	0	0
Dépréciations	0	0
TOTAL NET	0	0

NOTE 15 - Cadrage des provisions pour dépréciation

	31.12.2009	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2010
Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-51 729	-7 892	7 781	0	-51 840
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-106	0	0	0	-106
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	0	0	0	0	0
Total	-51 835	-7 892	7 781	0	-51 946

NOTE 16 - Instruments financiers - Reclassements

Le Crédit Mutuel d'Anjou n'a procédé à aucun reclassement.

NOTE 17 - Impôts

17.a - Impôts courants

	31.12.2010	31.12.2009
Actif (par résultat)	18 360	17 638
Passif (par résultat)	3 277	5 707

17.b - Impôts différés

	31.12.2010	31.12.2009
Actif (par résultat)	13 410	11 728
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	2 518	1 979

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Reports fiscaux déficitaires	0	0	0	0
. Différences temporaires sur	13 410	2 518	11 728	1 979
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	0	2 518	0	1 979
- autres gains/pertes latents ou différés	0	0	0	0
- provisions	3 894	0	4 314	0
- réserve latente de location financement	0	0	0	0
- résultats des sociétés transparentes	0	0	0	0
- autres décalages temporaires	9 516	0	7 414	0
. Compensation	0	0	0	0
Total des actifs et passifs d'impôts différés	13 410	2 518	11 728	1 979

NOTE 18 - Comptes de régularisation et actifs et passifs divers**18.a - Comptes de régularisation et actifs divers**

	31.12.2010	31.12.2009
<i>Comptes de régularisation actif</i>		
Valeurs reçues à l'encaissement	1 589	17 574
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	900	848
Comptes de régularisation divers	18 536	16 151
<i>Sous-total</i>	21 025	34 573
<i>Autres actifs</i>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Débiteurs divers (1)	31 568	36 640
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	0	0
<i>Sous-total</i>	31 568	36 640
<i>Autres actifs d'assurance</i>		
Autres	0	0
<i>Sous-total</i>	0	0
Total	52 593	71 213

18.b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2010	31.12.2009
<i>Comptes de régularisation passif</i>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	383	0
Comptes d'ajustement sur devises	14	0
Charges à payer	11 138	6 396
Comptes de régularisation divers	35 315	35 727
<i>Sous-total</i>	46 850	42 123
<i>Autres passifs</i>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1	32
Versements restant à effectuer sur titres	131	132
Créditeurs divers	3 658	3 462
<i>Sous-total</i>	3 790	3 626
<i>Autres passifs d'assurance</i>		
Dépôts et cautionnements reçus	0	0
Autres	0	0
<i>Sous-total</i>	0	0
Total	50 640	45 749

NOTE 19 - Participation dans les entreprises mises en équivalence**Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE**

Le Crédit Mutuel d'Anjou ne détient aucune participation dans des entreprises mises en équivalence.

NOTE 20 - Immeubles de placement

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2010
Coût historique	238	0	0	0	238
Amortissement et dépréciation	-84	-6	0	0	-90
Montant net	154	-6	0	0	148

NOTE 21 - Immobilisations corporelles et incorporelles

21.a - Immobilisations corporelles

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2010
Coût historique					
Terrains d'exploitation	1 234	62	0	0	1 296
Constructions d'exploitation	43 916	6 989	-246	0	50 659
Autres immobilisations corporelles	23 435	382	-7 793	0	16 024
Total	68 585	7 433	-8 039	0	67 979
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-28 268	-2 729	223	0	-30 774
Autres immobilisations corporelles	-12 955	-1 404	1 270	0	-13 089
Total	-41 223	-4 133	1 493	0	-43 863
Montant net	27 362	3 300	-6 546	0	24 116

Dont immeubles loués en location financement

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2010
Valeur comptable brute	0	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

21.b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2010
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	1 511	7	-91	0	1 427
- logiciels	130	0	0	0	130
- autres	1 381	7	-91	0	1 297
Total	1 511	7	-91	0	1 427
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne					
. Immobilisations acquises	-293	-73	38	0	-328
- logiciels	-112	-15	0	0	-127
- autres	-181	-58	38	0	-201
Total	-293	-73	38	0	-328
Montant net	1 218	-66	-53	0	1 099

NOTE 22 - Ecart d'acquisition

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2010
Ecart d'acquisition brut	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition net	0	0	0	0	0

NOTE 23 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2010	31.12.2009
Bons de caisse	4 902	6 342
TMI & TCN	634 508	609 258
Emprunts obligataires	0	0
Dettes rattachées	8 797	8 538
TOTAL	648 207	624 138

NOTE 24 - Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2010	31.12.2009
Vie	0	0
Non vie	0	0
Unités de compte	0	0
Autres	0	0
TOTAL	0	0

NOTE 25 - Provisions et passifs éventuels

	31.12.2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2010
Provisions pour engagements de retraite	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques	290	4 863	0	-4 859	3	297
Autres	3 696	529	0	-673	-53	3 499
Total	3 986	5 392	0	-5 532	-50	3 796

	31.12.2008	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2009
Provisions pour engagements de retraite	43	0	0	0	-43	0
Provisions pour risques	888	168	0	-1 673	907	290
Autres	5 783	17	0	-2 322	218	3 696
Total	6 714	185	0	-3 995	1 082	3 986

- Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	149 663	163 094	15 657	328 414
Montant des provisions sur PEL	167	410	449	1 026
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				64 345
Montant des provisions sur CEL				964
Dotations Provisions EL				(18)
Reprises Provisions EL				807
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				30 175
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				901

Dépôts PEL hors gamme Capital

- Engagements de retraite et avantages similaires

Les indemnités de fin de carrière sont régies par un accord d'entreprise. La valeur actuelle des prestations futures est couverte par un fonds géré par un organisme spécialisé.

En-dehors de ces indemnités, le groupe Crédit Mutuel d'Anjou n'a pas d'autres engagements à long terme vis-à-vis de ses salariés.

Principales hypothèses actuarielles retenues

	31.12.2010		31.12.2009	
Taux d'actualisation	3,82 %		4,28 %	
Taux d'augmentation annuelle des salaires (1)	<i>Cadres</i>	<i>Gradés</i>	<i>Cadres</i>	<i>Gradés</i>
- de 0 à 29 ans	3,3 %	3,3 %	8,0 %	8,0 %
- de 30 à 39 ans	3,3 %	3,3 %	5,0 %	4,5 %
- de 40 à 49 ans	3,3 %	3,3 %	4,0 %	3,2 %
- à partir de 50 ans	3,3 %	3,3 %	2,5 %	2,3 %

(1) En 2010, un taux unique de revalorisation des salaires de 3,27 % a été pris pour l'ensemble des salariés

Indemnités de fin de carrière

	31.12.2009	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Autres	31.12.2010
Engagements	4 453	190		186	-153	-304			4 372
Contrat d'assurance	4 383		188		9	-304	149		4 425
Provision	0								0

NOTE 26 - Dettes subordonnées

	31.12.2010	31.12.2009
Dettes subordonnées	0	0
Emprunts participatifs	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	0	0

NOTE 27 - Réserves liées au capital et réserves**27.a - Composition du capital**

En nombre de parts	31.12.2010	Variation	31.12.2009
. Parts A de 3 euros	81 771	-2 496	84 267
. Parts A de 10 euros	76 061	3 502	72 559
. Parts B de 1 euro	110 724 015	5 689 104	105 034 911
. Parts à Intérêt Prioritaire de 15 euros	420 000	0	420 000
Total capital en milliers d'euros	118 030	5 717	112 313

27.b - Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2010	31.12.2009
. Capital et réserves liées au capital	122 819	117 102
- Capital	118 030	112 313
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 789	4 789
. Réserves consolidées	123 338	116 039
- Réserve légale	0	0
- Réserves statutaires et contractuelles	0	0
- Réserves réglementées	0	0
- Réserves de conversion	0	0
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	80 841	74 778
- Report à nouveau	42 497	41 261
Total	246 157	233 141

27.c - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2010	31.12.2009
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs disponibles à la vente	143 855	113 085
- dérivés de couverture (CFH)		
- Autres		
Total	143 855	113 085

* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

NOTE 28 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	12 250	11 750
Engagements en faveur de la clientèle	258 852	203 507
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	0	51 973
Engagements d'ordre de la clientèle	82 851	107 811
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	441	2 170

Engagements reçus	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	60 000
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	526 942	441 144
Engagements reçus de la clientèle	18 688	12 016
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	441	2 170

NOTE 29 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	17 947	-22 551	22 474	-24 695
. Clientèle	123 012	-40 266	123 613	-49 089
- dont location financement et location simple	0	0	0	0
. Instruments dérivés de couverture	0	0	719	-2 678
. Actifs financiers disponibles à la vente	0		0	
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0		1	
. Dettes représentées par un titre		-15 833		-17 474
. Dettes subordonnées		0		0
TOTAL	140 959	-78 650	146 807	-93 936
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>140 959</i>	<i>-78 650</i>	<i>146 088</i>	<i>-91 258</i>
<i>Dont intérêts sur passifs au cout amorti</i>		<i>-78 650</i>		<i>-91 258</i>

NOTE 30 - Commissions

	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	823	-129	785	-29
Clientèle	10 630	0	10 211	-18
Titres	2 672	-7	3 091	-70
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>1 891</i>		<i>1 993</i>	
Instruments dérivés	502	0	487	0
Change	45	0	92	0
Engagements de financement et de garantie	0	0	0	0
Prestations de services	29 791	-9 588	25 646	-6 243
TOTAL	44 463	-9 724	40 312	-6 360

NOTE 31 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010	31.12.2009
Instruments de transaction	-3 917	-959
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité des couvertures	0	0
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	0	0
. Variations de juste valeur des éléments couverts	0	0
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	0	0
Résultat de change	94	69
Total des variations de juste valeur	-3 823	-890
<i>dont dérivés de transaction</i>	-3 917	-959
<i>dont estimées à partir d'un modèle de valorisation comprenant des données non observables sur le marché : 0</i>		

NOTE 32 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2010			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		0	0	0
. Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0
. Titres immobilisés	3 232	3 955	0	7 187
. Autres	0	0	0	0
Total	3 232	3 955	0	7 187

	31.12.2009			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		0	0	0
. Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0
. Titres immobilisés	2 856	470	0	3 326
. Autres	0	0	0	0
Total	2 856	470	0	3 326

NOTE 33 - Produits et charges des autres activités

	31.12.2010	31.12.2009
Produits des autres activités		
. Contrats d'assurance :	0	0
- primes acquises	0	0
- produits nets des placements	0	0
- produits techniques et non techniques	0	0
. Immeubles de placement :	0	0
- reprises de provisions/amortissements	0	0
- plus values de cession	0	0
. Charges refacturées	8	11
. Autres produits	503	803
Sous-total	511	814
Charges des autres activités		
. Contrats d'assurance :	0	0
- charges de prestations	0	0
- variation des provisions	0	0
- charges techniques et non techniques	0	0
. Immeubles de placement :	-9	-9
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-9	-9
- moins values de cession	0	0
. Autres charges	-2 034	-792
Sous-total	-2 043	-801
Total net des autres produits et charges	-1 532	13

NOTE 34 - Frais généraux

	31.12.2010	31.12.2009
Charges de personnel	-42 681	-42 650
Autres charges	-23 100	-24 777
TOTAL	-65 781	-67 427

34.a - Charges de personnel

	31.12.2010	31.12.2009
Salaires et traitements	-24 421	-24 363
Charges sociales	-10 978	-12 531
Avantages du personnel à court terme	0	0
Intéressement et participation des salariés	-3 973	-1 402
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-3 309	-4 354
Autres	0	0
TOTAL	-42 681	-42 650

Effectifs moyens

	31.12.2010	31.12.2009
Techniciens de la banque	407	421
Cadres	248	239
Total	655	660

34.b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2010	31.12.2009
Impôts et taxes	-1 989	-1 990
Services extérieurs	-17 094	-18 258
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	148	148
Total	-18 935	-20 100

34.c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2010	31.12.2009
Amortissements :	-4 183	-4 677
- immobilisations corporelles	-4 133	-4 603
- immobilisations incorporelles	-50	-74
Dépréciations :	18	0
- immobilisations corporelles	0	0
- immobilisations incorporelles	18	0
Total	-4 165	-4 677

NOTE 35 - Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
31.12.2010						
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Cliantèle	-7 358	5 475	-2 939	-851	106	-5 567
. Location financement	0	0	0	0	0	0
. Autres - clientèle	-7 358	5 475	-2 939	-851	106	-5 567
Sous total	-7 358	5 475	-2 939	-851	106	-5 567
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV	0	0	0	0	0	0
Autres	-4 604	4 859	0	0	0	255
Total	-11 962	10 334	-2 939	-851	106	-5 312

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
31.12.2009						
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Cliantèle	-11 932	4 236	-917	-2 039	320	-10 332
. Location financement	-2	0	0	0	0	-2
. Autres - clientèle	-11 930	4 236	-917	-2 039	320	-10 330
Sous total	-11 932	4 236	-917	-2 039	320	-10 332
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV	0	0	0	0	0	0
Autres	0	1 673	0	0	0	1 673
Total	-11 932	5 909	-917	-2 039	320	-8 659

NOTE 36 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2010	31.12.2009
Immobilisations corporelles et incorporelles	-189	287
. MV de cession	-251	-47
. PV de cession	62	334
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
TOTAL	-189	287

NOTE 37 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2010	31.12.2009
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	0

NOTE 38 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2010	31.12.2009
Charge d'impôt exigible	-9 800	-6 207
Charge d'impôt différé	1 681	3 164
Ajustements au titre des exercices antérieurs	251	0
TOTAL	-7 868	-3 043

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2010	31.12.2009
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Décalages permanents	-0,38%	-0,99%
Autres	-5,54%	-11,16%
Taux d'impôt effectif	28,51%	22,28%
Résultat taxable	27 598	13 473
Charge d'impôt	-7 868	-3 043

NOTE 39 - Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2010	31.12.2009
	Mouvements	Mouvements
Ecart de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	0	-105
Autres mouvements	30 768	954
Sous-total	30 768	849
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Réévaluation des immobilisations		
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	NA	NA
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0
TOTAL	30 768	849

NOTE 40 - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecart de conversion						
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	146 373	2 518	143 855	115 064	1 979	113 085
Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
Réévaluation des immobilisations						
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies						
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE						
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	146 373	2 518	143 855	115 064	1 979	113 085

NOTE 41 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Répartition du bilan par activités

ACTIF

31.12.2010	banque de détail	assurance	banque de financement	banque privée	Autres	Total
Caisses, Banques centrales - Actif	54 495	0	0	0	0	54 495
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 069	0	0	0	0	1 069
Instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponible à la vente	210 423	0	0	0	0	210 423
Prêts et créances sur les établissements de crédit	991 152	0	0	0	0	991 152
Prêts et créances sur la clientèle	3 007 905	0	0	0	0	3 007 905
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Participations dans les entreprises MEE	0	0	0	0	0	0

ACTIF

31.12.2009	banque de détail	assurance	banque de financement	banque privée	Autres	Total
Caisses, Banques centrales - Actif	49 520	0	0	0	0	49 520
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponible à la vente	180 454	0	0	0	0	180 454
Prêts et créances sur les établissements de crédit	898 803	0	0	0	0	898 803
Prêts et créances sur la clientèle	2 797 524	0	0	0	0	2 797 524
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Participations dans les entreprises MEE	0	0	0	0	0	0

PASSIF

31.12.2010	banque de détail	assurance	banque de financement	banque privée	Autres	Total
Banques centrales - Passif	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 253	0	0	0	0	11 253
Instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	771 245	(765)	0	0	0	770 480
Dettes envers la clientèle	2 474 856	0	0	0	0	2 474 856
Dettes représentées par un titre	648 207	0	0	0	0	648 207

PASSIF

31.12.2009	banque de détail	assurance	banque de financement	banque privée	Autres	Total
Banques centrales - Passif	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8 370	0	0	0	0	8 370
Instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	671 397	(737)	0	0	0	670 660
Dettes envers la clientèle	2 338 370	0	0	0	0	2 338 370
Dettes représentées par un titre	624 138	0	0	0	0	624 138

Répartition du compte de résultat par activités

31.12.2010 IFRS	banque de détail	assurance	banque de financement	banque privée	Autres	inter activités	Total
Produit net bancaire	98 720	155	0	5	0	0	98 880
Frais généraux	(65 745)	(34)	0	(2)	0	0	(65 781)
Résultat brut d'exploitation	32 975	121	0	3	0	0	33 099
Coût du risque	(5 312)	0	0	0	0	0	(5 312)
gains sur autres actifs*	(189)	0	0	0	0	0	(189)
Résultat avant impôts	27 474	121	0	3	0	0	27 598
Impôt sur les sociétés	(7 828)	(40)	0	0	0	0	(7 868)
Résultat net comptable	19 646	81	0	3	0	0	19 730
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net part du groupe	19 646	81	0	3	0	0	19 730

31.12.2009	banque de détail	assurance	banque de financement	banque privée	Autres	inter activités	Total
Produit net bancaire	89 127	136	0	9	0	0	89 272
Frais généraux	(67 399)	(25)	0	(3)	0	0	(67 427)
Résultat brut d'exploitation	21 728	111	0	6	0	0	21 845
Coût du risque	(8 659)	0	0	0	0	0	(8 659)
Gains sur autres actifs*	287	0	0	0	0	0	287
Résultat avant impôts	13 356	111	0	6	0	0	13 473
Impôt sur les sociétés	(3 006)	(37)	0	0	0	0	(3 043)
Résultat net comptable	10 350	74	0	6	0	0	10 430
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net part du groupe	10 350	74	0	6	0	0	10 430

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

Répartition du bilan par zones géographiques

Compte tenu de l'implantation des caisses locales de notre établissement, il n'existe qu'une seule zone géographique pour le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou qui est la France.

NOTE 42 - JUSTE VALEUR

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2010. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts, ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

Montants en Milliers d'€	31.12.2010			31.12.2009		
	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	835 585	991 152	-155 567	716 394	898 803	-182 409
Prêts et créances à la clientèle (*)	3 031 544	3 007 905	23 639	2 754 000	2 797 524	-43 524
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	782 468	770 480	-11 988	627 136	670 660	43 524
Dettes envers la clientèle	2 109 016	2 474 856	365 840	1 897 082	2 338 370	441 288
Dettes représentées par un titre	645 421	648 207	2 786	607 408	624 138	16 730
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

NOTE 43 - INFORMATIONS DIVERSES

Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMIC : 3.003 millions d'euros, dont 2.877 millions d'euros au titres des PARTS B et 126 millions d'euros au titre des PIP.

Informations sur les parties liées

Montants en Milliers d'€	31.12.2010			31.12.2009		
	Entités consolidées	Entités consolidées	Entités consolidées	Entités consolidées	Entités consolidées	Entités consolidées
	par integration globale	par integration proportionnelle	par mise en equivalence	par integration globale	par integration proportionnelle	par mise en equivalence
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	303 817	0	0	200 764	0	0
<i>dont comptes ordinaires</i>	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances à la clientèle	0	0	0	0	0	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Actifs divers	0	0	0	0	0	0
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	757 915	0	0	667 414	0	0
<i>dont comptes ordinaires</i>	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	-225 640	0	0	-226 980	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	225 000	0	0	205 000	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Intérêts reçus	0	0	0	0	0	0
Intérêts versés	-20 429	0	0	-30 244	0	0
Commissions reçues	12 236	0	140 959	11 407	0	146 807
Commissions versées	-813	0	140 959	0	0	146 807
Autres produits et charges	0	0	281 918	0	0	293 614
Frais généraux	-3 509	0	422 877	-2 642	-6 762	440 421
Autres	37	0	281 918	2 835	0	293 614
PNB	-12 478	0	1 268 631	-18 644	-6 762	1 321 263
Engagements de financement donnés	0	0	281 918	0	0	293 614
Engagements de garantie donnés	12 433	0	281 918	13 610	0	293 614
Engagements de financement reçus	0	0	281 918	60 000	0	293 614
Engagements de garanties reçus	0	0	704 795	0	0	734 035

Rémunérations des dirigeants

En milliers d'euros	Salaire	Salaire	Avantages	Total
	Part fixe	Part variable	en nature	
Principaux dirigeants	790		21	811

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur:

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement d'estimation comptable exposé dans la note 4.18 de l'annexe aux comptes consolidés, concernant la mise à jour de la table d'actualisation des provisions sur créances douteuses.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Estimations comptables

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 4.1 et 4.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de

contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et collective.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité selon les différentes approches (note 4.4 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments communiqués relatifs aux principales lignes du portefeuille.

- Votre Groupe détient des positions sur titres sur instruments financiers.

Les notes 4.4 et 4.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

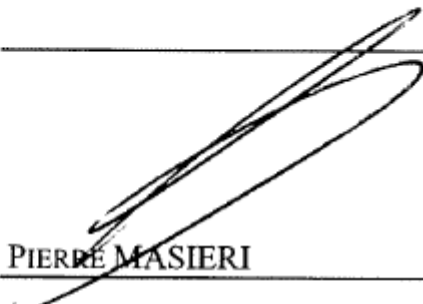
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes consolidés.

Fait à Nantes et Courbevoie, le 31 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

STREGO



PIERRE MASIERI



PATRICK HIANASY



MAZARS

61, Rue Henri Regnault – 92 400 Courbevoie

Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00 – Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

STREGO

5, rue Albert Londres – 44 303 Nantes Cedex 3

Tél : +33 (0) 2 40 50 12 61 – Fax : +33 (0) 2 40 50 60 07

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 6 000 000 EUROS - RCS ANGERS 063 200 885



Crédit  Mutuel
Anjou

Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou - 1 place Molière - BP 10 648 - 49006 Angers cedex 01 - www.cmanjou.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel d'Anjou - mai 2010 - RCS Angers D 072 202 419 00015